

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 16.029

L'An deux Mille Seize, le 21 mars, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 15 mars 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 15 mars 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Gilbert LOUX représenté par M. Patrick MARENGO
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY
Mme Marie-Noëlle PELTIER représentée par M. Didier QUENTIN

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈBVRE,
Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Alain LARRAIN

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CONTRÔLE AUTOMATISÉ DE FRANCHISSEMENT DE FEUX TRICOLORES

RAPPORTEUR : Mme DOUMECQ

VOTE : UNANIMITÉ

Dans le cadre d'un programme de prévention routière et en coopération avec la Ville de ROYAN, l'Etat a procédé, en 2011, à la mise en place de deux dispositifs homologués de contrôle automatisé de franchissement des feux tricolores aux emplacements suivants :

- Boulevard de la Grandière, au carrefour avec le cours de l'Europe,
- Place Charles de GAULLE, au carrefour avec la rue Pierre LOTI.

Ces deux dispositifs ont fait l'objet d'une convention, autorisant l'installation et la maintenance, qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2015.

Le service Sécurité Routière et Transports a fait parvenir un avenant à cette convention prenant effet au 1^{er} janvier 2016, pour une période de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Les termes de la convention initiale restent inchangés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant,
- Vu la délibération n° 10.282 en date du 06 décembre 2010,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant à la convention établie avec l'Etat, pour l'installation et la maintenance des dispositifs homologués de contrôle automatisé de franchissement des feux tricolores, situés :
 - Boulevard de la Grandière, au carrefour avec le cours de l'Europe,
 - Place Charles de GAULLE, au carrefour avec la rue Pierre LOTI.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 mars 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO